

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

La 4C

39 Place Jean Viard 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64

mail : [comcomcc@orange.fr](mailto:comcomcc@orange.fr) - site internet : <http://www.la4c.fr>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2022

Date de convocation  
Le 4 avril 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le ONZE AVRIL

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à

Nombre de délégués  
. en exercice : 27  
. présents : 25  
. votants : 26

St Rémy de Maurienne sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

**Présents** : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, ROCHETTE, TOGNET.

**Absents excusés** : Monsieur Bertrand MONDET      procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

**Absent** : Monsieur Yves MORVAN

**Secrétaire de séance** : Madame Florence DRILLAT

### Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 21 mars 2022

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil communautaire du 21 mars 2022.

### Vote du Compte Administratif 2021

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Bernard CHENE, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/ déficit	Recettes/ excédent	Dépenses/ déficit	Recettes/ excédent	Dépenses/ déficit	Recettes/ excédent
Résultats reporté	0	1 843 879.09	480 967.35	0	480 967.35	1 843 879.09
Opérations de l'exercice	8 924 116.83	9 233 622.26	1 014 631.34	1 170 547.81	9 938 748.17	10 404 170.07
TOTAUX	8 924 116.83	11 077 501.35	1 495 598.69	1 170 547.81	10 419 715.52	12 248 049.16
Résultats de clôture	0	2 153 384.52	325 050.88	0	0	1 828 333.64
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	8 924 116.83	11 077 501.35	1 495 598.69	1 170 547.81	10 419 715.52	12 248 049.16
RESULTATS DEFINITIFS	0	2 153 384.52	325 050.88	0	0	1 828 333.64

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

### Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Président confirme la totale cohérence du compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier Payeur avec le compte administratif 2021 de la communauté de communes du Canton de La Chambre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le compte de gestion 2021 présenté.

### Affectation des résultats 2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>2 153 384,52 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	325 050,88 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 828 333,64 €
Total affecté en réserves au c/1068	325 050,88 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### Vote des taux d'imposition 2022 (FB – FNB – CFE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux d'imposition pour 2022 :
  - FB : 3,42 %
  - FNB : 3,08 %
  - CFE : 29,77 %
- **MANDATE** Monsieur le Président pour notifier la présente décision aux services fiscaux.

### Vote du taux de la TEOM 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022 à **9,28 %**.

### Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe 2022 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **280 145 Euros**,
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### Subvention complémentaire 2022 au GDAMM

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer au G.D.A.M.M. pour l'année 2022 une subvention complémentaire de **1 000 euros**,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

### Convention cadre et convention d'objectifs et de moyens avec l'Espace Belledonne

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets de convention cadre et la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre La 4C et l'Espace Belledonne,
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions.

### Subvention 2022 à l'association AS Cuines La Chambre Val d'Arc

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 25 voix pour, une abstention (Monsieur TOGNET) :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association AS Cuines La Chambre Val d'Arc une subvention exceptionnelle de **5 000 €**, pour l'année 2022,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

### Emprunt pour les acquisitions de terrains et bâtiment

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes d'un emprunt de 820 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1,65 %, avec des remboursements trimestriels constants.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour réaliser cet emprunt.

### Vote du Budget Primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022, s'équilibrant en dépenses et recettes :
  - \* pour la section de Fonctionnement : 10 937 683 euros
  - \* pour la section d'Investissement : 3 373 042 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
Bernard CHENE



**La 4C**  
**Communauté de Communes**  
**du Canton de La Chambre**  
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES  
Tél. : 04 79 56 26 64  
Mail : comcomcc@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>

*Les délibérations sont consultables au siège de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre – 39 Place Jean Viard – 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES – Tél. 04 79 56 26 64*